

ton équipier

Commercialisation de produits innovants

Guide des aides financières
pour l'utilisation des services
de Ton Équipier

Table des matières

Aide	Montant maximum admissible	Montant à déboursier	Statut	Exemples
Appel de projets primo-adoptants	50 000\$	50%		Encadrement et accompagnement d'un projet pilote pour l'évaluation d'une nouvelle technologie par ses utilisateurs potentiels
Fonds Écoleader	75 000\$	25%		Étude de marché pour l'introduction d'une technologie verte
Service d'accompagnement Momentum	75 000\$	10-20%	En fermeture	Passer rapidement de la phase de commercialisation à la phase de croissance
Bons d'incubation	60 000\$	25%	3 dépôts par année (Fév, Juin, Sept)	Mise en place d'un guide de ventes et marketing pour favoriser l'embauche d'un vendeur
Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE)	250 000\$	50%	Actuellement fermé	Préparation de la stratégie d'exportation
CanExport PME	100 000\$	50%		Préparation, réalisation et prêt de personnel pour la gestion de foire commerciale aux États-Unis
PME MTL	150 000\$	20%		Diagnostic de commercialisation d'une entreprise en croissance
Développement économique locaux (SADC-CAE)	Peut varier	Peut varier	Variable <i>Contactez votre développement économique!</i>	Accompagnement dans l'exploration d'un nouveau marché pour diversifier les clients d'une entreprise

Aide provinciale

Appel de projets Primo-adoptants

Pour : Startup ou PME afin d'encourager les entreprises à innover par l'utilisation précoce de technologies créées par de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (startup).

Projets admissibles : Les projets admissibles nécessitent le recours à de la recherche et à de l'innovation pour la poursuite du développement d'une technologie innovante destinée à la commercialisation et répondant au besoin du primo-adoptant potentiel. Cette technologie doit être développée par la startup.

Montant : maximum 50 000\$ pour la période de réalisation du projet (max 12 mois) ou 50% des dépenses admissibles. Nécessite la contribution d'au moins 50% des dépenses admissibles en espèces (cumul des aides financières publiques non acceptées).

Critères d'admissibilité des startups :

1. Elles sont légalement constituées selon les lois fédérales ou québécoises en vigueur et inscrites au Registraire des entreprises du Québec.
2. Elles ont leur siège social au Québec et leurs employés ou sous-traitants travaillent principalement à partir du Québec.
3. Elles ne sont pas détenues dans une proportion de 50 % ou plus par d'autres entreprises ou organismes existants.
4. Elles sont dans la phase de démarrage et n'ont pas effectué de ventes significatives.
5. Elles possèdent les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de leur produit ou service.
6. Au moment de soumettre leur demande, elles reçoivent le soutien d'un incubateur ou d'un accélérateur d'entreprises situé au Québec.

Requis du dépôt de la demande (voir le guide page 8 pour les dates de dépôt) :

- Le formulaire doit être rempli et signé par Ton Équipier et la startup
- Un descriptif du projet
- Une copie de l'entente de collaboration entre l'entreprise et la startup
- La lettre de soutiens de l'incubateur ou de l'accélérateur qui accompagne la startup
- Dépôt du dossier par la startup à startups-innovation@economie.gouv.qc.ca
- La description du projet doit être rédigée de façon claire et concise et articulée autour de la problématique visée
- La police de caractères Arial, taille 11, et ne doit pas excéder trois pages

Pour plus d'informations concernant cette aide financière, consulter le [guide de présentation des demandes](#) puis remplir le [formulaire de demande d'aide financière 2021](#).

Fonds Écoleader

Pour : Les entreprises qui souhaitent engager des experts afin de les aider à mettre en place des pratiques écoresponsables ou à se préparer à l'acquisition de technologies propres dans le but d'accélérer votre passage à l'action.

Projets admissibles : Doit viser à adopter une ou plusieurs pratiques écoresponsables ou viser à préparer l'acquisition d'une ou plusieurs technologies propres. Les honoraires professionnels admissibles : services spécialisés, conception, documentation, études techniques et commerciales.

Montant : Maximum 40 000\$ pour les projets visant l'adoption de pratiques écoresponsables et de 60 000\$ pour les projets visant l'adoption de technologies propres. Ne peut excéder 75% des dépenses admissibles. La part de la contribution privée devra correspondre au moins à 25% du coût total des dépenses admissibles.

Critères d'admissibilité du requérant :

- Être une entreprise à but lucratif ou une entreprise d'économie sociale légalement constituée, enregistrée au Registraire des entreprises du Québec et incorporée en vertu d'une de ces lois :
 - Loi sur les compagnies, partie III; Loi sur les corporations canadiennes, partie II; Loi sur les coopératives;
- Avoir un établissement commercial au Québec.

Étapes à suivre pour le dépôt d'un projet par l'entreprise :

1. Consultez le [Guide du demandeur – Volet 1](#) pour connaître les critères d'admissibilité et les dépenses admissibles.
2. Téléchargez la [trousse](#) pour obtenir les documents requis.
3. Vérifiez si l'expert avec lequel vous souhaitez travailler est inscrit au [Répertoire d'experts](#) du Fonds Écoleader.
4. *Si ce n'est pas le cas, l'expert doit s'inscrire au répertoire AVANT le dépôt de la demande.*
5. **Demandez à l'expert de vous fournir une soumission.**
6. *Transmettez à l'expert le document **Réalisation d'une soumission dans le cadre du Fonds Écoleader**, afin de s'assurer que sa soumission contienne tous les renseignements nécessaires.*
7. **Remplissez le formulaire de demande d'aide financière** et assurez-vous de réunir **tous les documents requis (voir la page 10 du guide, en outre il faut la soumission de l'entreprise experte, la résolution du conseil d'administration de votre entreprise, les informations financières expliquées à la page 10 du guide ainsi que les lettres de confirmation de financement)**. Au besoin, utilisez les modèles de lettres proposés (p. ex. : Lettre d'engagement des entreprises participantes).
8. *Une demande incomplète peut entraîner des délais dans l'analyse du projet.*
9. Envoyez votre demande et les documents annexés à l'adresse info@fondsecoleader.ca
10. Pour plus d'informations concernant cette aide financière, consultez le guide du demandeur qui se trouve dans [la trousse](#)

Service d'accompagnement Momentum

Pour : Jeunes entreprises innovantes afin d'offrir de l'accompagnement intensif et sur mesure pour aider les jeunes entreprises innovantes en phase de commercialisation à passer rapidement en croissance.

Montant : Sous forme de parcours-entreprise d'une valeur allant jusqu'à 75 000\$ (250-400 heures d'accompagnement). Valeur des services réduits de 15-20% selon la maturité de l'entreprise.

Apport intensif et abordable en coaching et en expertise qui générera :

- L'augmentation des compétences entrepreneuriales
- Le développement du réseau de pairs et de coachs et experts d'élite
- L'infusion d'argent neuf (ventes, financement et investissements)

Critères d'admissibilité :

1. Entreprises dont le siège social est au Québec
2. Dotées d'un modèle d'affaires établi, fondé sur un produit ou un service novateur
3. À fort potentiel de croissance (modèle d'affaire avec un potentiel d'échelle)
4. Détenant une validation de marché crédible (ventes, précommandes, entente avec au moins un client, etc.)
5. En début de commercialisation (chiffre d'affaires de 2 000 000\$ ou moins)
6. Comptant au moins 2 co fondateurs ou employés à temps plein

Pour recevoir de l'accompagnement :

Les entreprises éligibles accompagnées par un accélérateur partenaire Momentum sont invitées à communiquer avec leur accompagnateur pour faire part de leur intérêt envers le service et entamer les démarches.

Les entreprises qui ne sont pas actuellement accompagnées par un accélérateur partenaire peuvent remplir le formulaire [d'admissibilité](#), et l'équipe MAIN fera un suivi rapidement. Si elles sont jugées admissibles, elles seront ensuite mises en contact avec un accélérateur-relayeur du projet pour développer leur candidature.

Pour plus d'informations visiter [leur site internet](#).

Bons d'incubation

Pour : Entreprises en démarrage ou qui intègre un pivot à leur modèle d'affaire dans le but d'appuyer les projets des entreprises québécoises innovantes en démarrage qui ont des besoins en matière d'encadrement des affaires ou de commercialisation.

Montant : Subvention maximum de 60 000\$ pour la période de réalisation du projet (max 12 mois) pour un projet d'intégration d'un pivot au modèle d'affaires, dans le contexte de la pandémie ou d'un projet en sciences de la vie. Maximum 40 000\$ pour tout autre projet. L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 75 % des dépenses admissibles présentées dans l'offre de services.

Projets admissibles : Le projet d'incubation doit correspondre à des services spécialisés d'accompagnement d'une jeune entreprise innovante à fort potentiel de croissance.

Types de services finançables :

- les honoraires professionnels pour des services spécialisés d'accompagnement fournis par les experts mandatés par l'organisme de soutien, pour la durée du projet;
- Les frais d'accès à des laboratoires de recherche ou de prototypage, incluant les coûts de main-d'œuvre (techniciens aptes à faire fonctionner les instruments requis).

Critères d'admissibilité des startups :

1. Être légalement constituée selon les lois fédérales ou québécoises en vigueur et inscrite au Registraire des entreprises du Québec depuis moins de cinq ans;
2. Ne pas être détenue dans une proportion de 50 % ou plus par d'autres entreprises ou organismes existants;
3. Ne pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activités préexistantes ou d'une reprise de telles activités;
4. être en phase de précommercialisation
5. posséder les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de son produit ou de son procédé ou planifier de les posséder dans le cadre du bon d'incubation;
6. Développer un produit ou un procédé qui nécessitera des travaux de recherche et développement réalisés en tout ou en partie par l'entreprise;

Requis pour le dépôt de la demande :

- **La startup doit faire partie à temps plein d'un accélérateur ou d'un incubateur au moment du dépôt**
- **Remplir et signer le formulaire de demande**
- **Joindre les documents suivants**
 1. **une offre de services d'un des organismes de soutien au démarrage d'entreprise appuyé par le Ministère**
 2. **Les états financiers les plus récents ou des états financiers prévisionnels**
 3. **une offre de services des consultants prévus au projet**
- **La startup doit transmettre la demande de subvention et les documents requis en version électronique (format Word ou PDF) à l'adresse courriel suivante : bon.incubation@economie.gouv.qc.ca.**

Pour plus d'informations concernant cette aide financière, consulter le [guide de présentation des demandes](#)

Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE)

Pour : Entreprises québécoises qui souhaitent être mieux préparées à exporter ou renforcer leur capacité à exporter; ou qui souhaite consolider et diversifier leurs marchés hors Québec.

Montant : Contribution non remboursable pouvant atteindre jusqu'à 50% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 250 000\$ répartis sur une période maximale de 12 mois. Le cumul des aides gouvernementales ne peut être supérieur à 85% des dépenses totales du projet.

Clientèles admissibles:

1. Les entreprises à but lucratif légalement constituées au Québec ou au Canada et ayant un établissement au Québec. Cela inclut les entreprises de l'économie sociale et les coopératives non financières.
2. Les entreprises exerçant des activités dans l'un des secteurs suivants :
 - a. secteur manufacturier,
 - b. secteur du commerce de détail et du commerce de gros – distribution,
 - c. secteur tertiaire moteur

Requis pour obtenir l'aide financière :

- Remplir le formulaire de demande et fournir tous les renseignements obligatoires nécessaires au traitement de la demande. Notez que :
 - des données financières provenant des états financiers audités et, le cas échéant, consolidés de votre entreprise des trois dernières années seront demandées;
 - Toute absence de réponse et tout refus de répondre à une question ou de transmettre un document requis peut entraîner le rejet de votre demande.
- Fournir les états financiers des deux dernières années (ou les états financiers prévisionnels pour les entreprises en démarrage), ainsi que les autres documents requis selon la nature de son projet. Ces documents pourraient être, à titre d'exemple, le curriculum vitae d'un candidat à l'embauche comme spécialiste en développement de marchés, la preuve d'engagement formel entre le client et l'entreprise démontrant que le projet est soutenu et qu'il s'intègre dans la chaîne de valeur/approvisionnement (volet 1) ou la copie d'une offre de service.
- Rédiger en français le formulaire de demande et les documents en appui à la demande, conformément aux dispositions de la Charte de la langue française, à l'exception :
 - de documents de sources hors Québec;
 - de copies de correspondances.
- Détenir un certificat de francisation ou être en voie de l'obtenir, si elle compte 50 employés ou plus, afin de respecter les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, art. 135 à 154).
- S'engager à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12), si elle compte plus de 100 employés et que l'aide financière attribuée est de 100 000 \$ ou plus, car l'entreprise est alors assujettie au programme d'obligation contractuelle.
- Avoir des comportements d'ordre éthique non susceptibles de ternir, même par association, l'image d'intégrité et de probité d'Investissement Québec.

Voir [la page suivante](#) pour connaître les critères d'admission, les activités et dépenses admissibles, les caractéristiques de l'aide financière, ainsi que les critères d'analyse et les conditions relatives à cette aide.

CanExport PME

Pour : Les petites et moyennes entreprises qui désirent réaliser des activités de commercialisation et d'exportation dans le but de promouvoir l'exportation de vos produits et services sur les marchés internationaux ou vous avez peu de ventes ou n'en avez aucune.

Montant : L'aide financière est offerte sous forme de partage des coûts entre le bénéficiaire et CanExport PME. Le demandeur peut présenter un budget d'une valeur allant jusqu'à 100 000 \$; le budget minimum doit être établi à 20 000 \$. Jusqu'à 50% des coûts admissibles. Maximum 75 000\$ par projet. Le demandeur est responsable de 50% des coûts de projet (les contributions en espèces ne sont pas acceptées).

Projets admissibles : Le projet d'incubation doit correspondre à des services spécialisés d'accompagnement d'une jeune entreprise innovante à fort potentiel de croissance.

Activités soutenues :

- Conseil d'experts en commerce
- Collecte de renseignements sur le marché
- Participation à des foires commerciales, activités de réseautage ou conférences virtuelles

Critères d'admissibilité des entreprises :

1. Être une entreprise à but lucratif
2. Être une personne morale constituée en société, une société à responsabilité limitée ou une coopérative au Canada
3. Avoir un numéro d'identification d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC)
4. Avoir moins de 500 employés équivalents à temps plein (ETP) (voir comment le calculer dans le guide)
5. Avoir déclaré des recettes annuelles de 100 000\$ à 100 millions \$ au Canada au cours de son dernier exercice financier

* Les entreprises qui n'ont pas de numéro d'entreprise de l'ARC parce qu'elles sont enregistrées sur les terres de réserves des Premières Nations doivent écrire à CanExportSMEs@international.gc.ca pour être admis au programme.

Requis pour le dépôt de la demande :

- Consulter [le guide ici](#) et suivez [les informations ici](#) pour présenter votre demande via le portail en ligne

PME MTL

Pour : Les entreprises innovantes à Montréal qui souhaitent démarrer, développer ou faire croître. Le but est de soutenir financièrement les entreprises nouvelles et existantes dans la validation et l'optimisation de leur stratégie de commercialisation.

Secteurs d'interventions spécifiques : Industries créatives et culturelles, bioalimentaire, industrie numérique, technologies propres et sciences de la vie et technologie de la santé.

Types de financement :

- **Fonds d'investissement qui soutient la commercialisation des innovations :** Prêt maximal de 150 000\$ (elle ne doit pas dépasser 80% du coût total du projet). Assurer une mise de fonds d'au moins 20% du coût total du projet.
 - **Il faut contacter votre pôle de service afin d'être accompagné par un conseiller tout au long du processus. (Vous pouvez trouver et sélectionner votre pôle à partir du lien précédent)**

Critères d'admission : Pour être admissible à un prêt ou une subvention du fonds d'aide à la commercialisation, une entreprise ou ses dirigeants doivent respecter les conditions suivantes :

1. Avoir la citoyenneté canadienne, être résident permanent ou détenir un certificat de sélection du Québec (CSQ)
2. Être légalement constituée en personne morale et dûment immatriculée au Registre des entreprises du Québec (REQ)
3. Avoir son établissement d'affaires à Montréal et avoir son siège social au Québec
4. Présenter un plan d'affaires ou un sommaire de projet, présenter des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes, présenter une mission de compilation des états financiers des deux derniers exercices complétés.
5. Présenter une démarche stratégique en développement durable
6. Assurer une mise de fonds d'au moins 20 %

Développement économique locaux (SADC-CAE)

Pour : Les entreprise qui désir démarrer ou faire croître leur entreprise.

Objectif : Vous accompagner dans le développement et la mise en œuvre de vos stratégies d'entreprises

Montant : Selon votre région, plusieurs SADC et CAE développent des fonds spécialisés pour répondre à des enjeux plus spécifiques. Informez-vous auprès de votre SADC et CAE régional.

Pour obtenir du financement vous devez trouver le SADC ou CAE de votre région sur [cette page](#), puis le contacter pour voir les options de financement pour votre entreprise et comprendre comment ça fonctionne

Fond stratégie jeunesse

Pour: le démarrage, la croissance d'une entreprise, ou encore la relève d'une entreprise existante pour les entrepreneurs de moins de 39 ans

Objectif: Suivi personnalisé pour l'élaboration du projet et création du modèle d'affaire

Montant: Prêt personnel pouvant aller jusqu'à 25 000\$ par entrepreneur. (possibilité de financer deux jeunes par entreprise)